

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/05/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 18 MAI 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	30

DATE DE LA CONVOCATION

12 mai 2005

L'an deux mille cinq, le 18 mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 12 mai 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

**MM SIMON CHAUTEUPS, BOUEYRE, JOUHAUD, BOSDEVIGIE, COULON, DEBESSON, SARTOUX, MICHAUD, CHEZEAUD, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, PAMIES, LE CALVEZ, DEMARGNE, MEYER, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX
Mmes JOUANNETAUD, BETTON, LAROUDIE**

Suppléants : MM CAGNARD

Suppléantes : Mmes PATAUD, BOURDERIAU, COUTABLE, LEMEIGNAN, DUMEYNIÉ

Excusés : MM BACHELLERIE, BAROUTY, CALOMINE, POULIER

Mmes GRAND, REYRE,

OBJET : Choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la station service de Royère de Vassivière

Le Président rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2005, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une consultation de maîtres d'œuvre pour assurer la préparation et le suivi du chantier d'aménagement de la station service de Royère de Vassivière.

Cette mission de maîtrise d'œuvre se décompose en trois éléments :

- Une phase « études »

Esquisse (ESQ)
Avant-Projet Sommaire (APS)
Avant-Projet Définitif
Etude de Projet (PRO)
Assistance aux contrats de travaux (génie civil, maçonnerie, menuiserie)

- Une phase « travaux »

Visa
Direction Exécution des Travaux (DET)
Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

- Des missions complémentaires

Quantitatif tout corps d'Etat (D.Q.E)
Ordonnancement, Coordination et Pilotage de Chantier (OPC)

Un cahier des charges a été établi pour préciser ces éléments de mission.

Parmi les critères de sélection figurent notamment la connaissance et une application précises des réglementations liées aux installations classées (références similaires) ainsi que le respect des délais d'exécution, à savoir 15 semaines pour la réalisation de la phase « études ».

Le Président rappelle que le montant prévisionnel des travaux est de 170 000 € hors taxes et que sur ces bases, huit prestataires ont demandé à consulter le cahier des charges.

Trois propositions ont été ensuite réceptionnées dans les délais impartis :

- Béatrice BAUDOIN, Architecte D.P.L.G à Aubusson
- Le cabinet DISTEC (Ingénierie Générale Bâtiment, Assistance à Maîtrise d'ouvrage, conseils et programme), Clermont Ferrand
- Didier MAURY, Architecte D.P.L.G à Felletin

Après examen des trois propositions, la commission d'appel d'offres et le Bureau de la communauté de communes ont privilégié le cabinet DISTEC. En effet, même si les propositions respectent strictement le cahier des charges, le cabinet DISTEC

- présente le plus de références en matière de création de station service, et propose une équipe pluridisciplinaire en capacité de suivre les différents stades de la mission : études préliminaires, constitution des dossiers administratifs liés aux installations classées, suivi du chantier ;
- respecte les délais de réalisation de la phase « études »
- propose l'offre économiquement la plus avantageuse, eu égard aux critères évoqués précédemment.

Le Président indique que le montant de la prestation de DISTEC représente 12,50 % du coût prévisionnel total des travaux, soit 21 250, 00 € hors taxes prévisionnels.

Le Président propose de confier au cabinet DISTEC la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre pour la préparation et le suivi de l'aménagement de la station service de Royère de Vassivière.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide de confier la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet DISTEC (63 000 CLERMONT-FERRAND) en vue de la création de la station service de Royère de Vassivière.
- Autorise le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet DISTEC.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 18 mai 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD